

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 28

Date de la convocation : 18 janvier 2013

N° 13.01.24.06

L'an deux mille treize et le vingt quatre du mois de janvier, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mmes LABORDE, ROMÉRO, M. OUSSET, Mme GAUZY CHABLE, MM ALLOUCHE, Mme PLAYS, MM BOUISSEREN, CAPRON, Mmes RAMON BOTONNET, CARRETIER, MM CARILLO, SAUVAN, Mme FONS VINCENT, M. LE NGUYEN, Mlle CROS, MM MUNOZ, FÉVRIER, BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, M. SAVY.

PROCURATIONS : M. CONTE en faveur de M. BOUISSEREN
Mme ALQADI NASSAR en faveur de Mme ROMÉRO
Mlle VAN ELST en faveur de Mme PLAYS
M. TALBOT en faveur de Mme GAUZY CHABLE
Mme TARAYRE en faveur de M. SAVY
M. PLANCHERON en faveur de M. BOUSQUEL

ABSENT : M. PAUL

VIDEO-PROTECTION - DEMANDE de SUBVENTION

Rapporteur : M. BOUISSEREN

Le fonds interministériel de la prévention de la délinquance (FIDP) peut cofinancer l'installation de caméras de vidéo-protection sur la voie publique, jusque 50 %. Cette vidéo-surveillance doit s'intégrer dans une organisation cohérente avec une présence humaine.

Le projet de Juvignac de mise en place d'un réseau de télésurveillance correspondant aux critères de financement repris ci-dessus, il est proposé au conseil municipal de :

- Solliciter l'attribution d'une subvention, la plus élevée possible, du fonds interministériel de la prévention de la délinquance (FIDP) pour la réalisation d'un réseau de vidéo-surveillance sur le territoire communal

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de M. Bouisseren à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : VIDEO PROTECTION - DEMANDE DE SUBVENTION

Date de transmission de 30/01/2013

l'acte :

Date de réception de 30/01/2013

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : 13-01-24-06 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 034-213401235-20130124-13-01-24-06-AR

Date de décision : 24/01/2013

Acte transmis par : Corinne BERNAL

Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Corinne Bernal", written over a horizontal line.